

Actualités

Source - L'Atelier, www.atelier.net, Mise a jour : 11 mai 2011



Le choix de la protection des données doit se jouer à l'inscription

J'aime



un cadenas avec un site internet

Avec la montée en puissance des réseaux sociaux, les utilisateurs partagent de plus en plus des données personnelles sur le Web. Selon des chercheurs espagnols de l'université de Grenade et de Madrid, les entreprises saisissent cette opportunité pour récolter des informations qu'elles vont monétiser. Cela pose des problèmes légaux notamment, "en ce qui concerne la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée et le droit à l'image", comme le souligne à L'Atelier Antonia Salvador-Benitez. Elle propose donc de travailler sur une meilleure protection des données lors de l'inscription

d'un utilisateur.

Des utilisateurs inconscients ?

Même si trois quarts des internautes semblent conscients que l'utilisation d'Internet et plus spécialement des réseaux sociaux peut nuire à la protection de leurs données d'ordre privées, 70% d'entre eux ne lisent jamais les indications relatives aux partages de leurs informations opérées par les sites qu'ils visitent ou sur lesquels ils s'inscrivent. "Pour répondre à cela, il faut donner la possibilité au consommateur de choisir ce qu'il veut partager et non pas le contraire" explique Antonia Salvador-Benitez. Aujourd'hui, lorsqu'un internaute s'inscrit sur un site communautaire, son profil par défaut est souvent largement ouvert et donc peu protecteur.

Sensibiliser les internautes

D'après elle, il faut légalement obliger les sites à faire le contraire. C'est-à-dire à demander expressément à l'utilisateur ce qu'il veut partager. Pour cela le profil doit être entièrement verrouillé au départ. De plus dans leur rapport, elle préconise un meilleur accès à la condition de partage des données personnelles pour sensibiliser plus facilement l'Internaute. Cela passe notamment par une rédaction simplifiée des statuts de protection. "Si les entreprises ont un intérêt financier ou stratégique à récolter ces informations, il faut que l'utilisateur puisse savoir de quoi il s'agit et le contrôler" conclut-elle.

J'aime



Ajouter un commentaire

Pour faire un commentaire, connectez-vous avec votre identifiant Windows Live ID.

CONNEXION